

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 1^{er} novembre 2010 à 18 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 13 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la trois cent quarante-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 1^{er} novembre 2010 à 18 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X ¹
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

¹ Monsieur Chénier a été nommé lors de la séance du conseil d'administration du même jour mais ne pouvait participer à cette séance en raison d'une absence motivée.

Le recteur et président du comité exécutif, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 20 h 10.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion (27 septembre 2010)
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Engagement d'une conseillère ou d'un conseiller en gestion des ressources humaines « secteur de la dotation » au Service des ressources humaines
- 4.- Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$
- 5.- Approbation de l'accord d'intention entre l'Université nationale autonome du Mexique et l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Approbation du protocole d'entente cadre avec Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc.
- 7.- Achat d'un système de profilométrie optique dans le cadre d'un projet financé par la Fondation canadienne pour l'innovation
- 8.- Approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'Institut Supérieur des sciences infirmières de Sousse (ISSI – Sousse) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Prochaine réunion
- 11.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion tenue le 27 septembre 2010

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Yves Dupont, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion, et ce, sans modifications.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Engagement d'une conseillère ou d'un conseiller en gestion des ressources humaines « secteur de la dotation » au Service des ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à

la vacance d'un poste de conseillère ou conseiller en gestion des ressources humaines « secteur de la dotation » au Service des ressources humaines, la direction du Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Mario Auclair, directeur du Service des ressources humaines, monsieur Robert Bondaz, registraire, monsieur Marc-André De Blois, conseiller en gestion des ressources humaines et de madame Sophie Ouellet, adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources, a reçu quatre-vingt-neuf (89) candidatures, dix-neuf (19) furent soumises à des tests de sélection et six (6) furent retenues pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Marie-Claude Laberge à titre de conseillère en gestion des ressources humaines « secteur de la dotation » au Service des ressources humaines.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CX-1471 concernant l'engagement d'une conseillère en gestion des ressources humaines « secteur de la dotation » au Service des ressources humaines (Marie-Claude Laberge); laquelle est jointe en appendice.

4.- **Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$**

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet, pour l'approbation des membres du comité exécutif, une grille d'autorisation de signatures modifiée en ajoutant les autorisations de signatures suivantes :

500 \$ et moins pour le poste suivant :

- Directeur de la clinique de services psychologiques

2 000 \$ et moins pour le poste suivant :

- Commis senior pour les centres de recherche ARUC/ISDC, CERIS, CRDC et CRDT.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CX-1472 concernant une modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Approbation de l'accord d'intention entre l'Université nationale autonome du Mexique et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'une entente cadre a été signée en décembre 2004 avec l'UNAM. Puisque la durée de cette entente était de cinq (5) ans, celle-ci est donc expirée. Depuis 2004, un certain nombre d'activités se sont réalisées dans le cadre de cette entente, particulièrement dans le domaine de l'enseignement du français ou de l'espagnol comme langue seconde.

L'UNAM et l'UQO souhaitent pouvoir poursuivre leurs échanges et c'est pourquoi la signature d'un nouvel accord d'intention est proposée. L'accord d'intention entre les deux universités détermine les grandes lignes de cette collaboration.

Les échanges réalisés jusqu'à date, et ceux entamés récemment dans de nouveaux secteurs, justifient l'adoption d'un accord d'intention qui favorisera les collaborations entre l'UQO et l'UNAM.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CX-1473 concernant l'approbation de l'accord d'intention entre l'Université nationale autonome du Mexique et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

6.- Approbation du protocole d'entente cadre avec Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que l'industrie des écoles de langue est en plein essor et la demande pour des enseignants qualifiés est grandissante au Canada, notamment dans la région de Toronto. Dans sa stratégie de développement des ressources humaines, l'industrie favorise le perfectionnement des ressources humaines afin d'augmenter les compétences des enseignants. Les écoles de langues ont aussi la volonté de standardiser les normes d'embauche des enseignants.

Or, actuellement, il n'existe que peu ou pas de formation courte au Canada visant le développement des compétences des professeurs de français langue seconde aux adultes. C'est dans ce contexte que l'ILSC a développé un programme non crédité de Certificat en enseignement du français langue étrangère ou seconde (CEFLE) et que l'UQO a développé un Programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes.

Ainsi, la présente entente vise à développer, pour la grande région de Toronto, une entente similaire à celle que l'UQO a actuellement avec l'International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal.

Dans le contexte où ce partenariat est bénéfique avec le partenaire de Montréal et qu'il devrait en être de même avec celui de Toronto, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature du protocole d'entente cadre.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CX-1474 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre avec Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc.; laquelle est jointe en appendice.

7.- Achat d'un système de profilométrie optique dans le cadre d'un projet financé par la Fondation canadienne pour l'innovation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a accordé une subvention d'un montant maximal de 1 673 046 \$ pour la mise en place d'une infrastructure de recherche pour le projet « *Infrastructure for "Laboratory-on-the-fiber" Photonic Sensor Research and Development* », dont le directeur de projet est le professeur Wojteck Bock.

La subvention est destinée à l'achat d'une série d'équipements ou de systèmes de valeur variable et dont certains dépassent le pouvoir de signature délégué aux cadres supérieurs.

Le système concerné ici est un système de profilométrie optique (*Optical Profiler System*) dont le coût est de l'ordre de 135 745,42 \$ (incluant le retour de taxes).

Sur recommandation du responsable des approvisionnements de l'UQO, et avec l'accord du chercheur principal, nous procéderons sans appel d'offres et choisirons le fournisseur, *Systems for Research*, qui est le seul distributeur autorisé du produit sélectionné. Cette dérogation à la politique de l'Université s'appuie sur le paragraphe 2 de l'article 13 de la loi sur les contrats des organismes publics :

Loi sur les contrats des organismes publics article 13 - « Un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public prévu à l'article 10 peut être conclu de gré à gré dans l'un ou l'autre des cas suivants : » - paragraphe 2 « Lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis ».

Le comité exécutif est appelé à autoriser le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer la demande d'achat relative à l'achat de cet équipement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Yves Dupont, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CX-1475 concernant l'achat d'un système de profilométrie optique dans le cadre d'un projet financé par la Fondation canadienne pour l'innovation; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'Institut Supérieur des sciences infirmières de Sousse (ISSI – Sousse) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que l'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI - Sousse) de l'Université de Sousse (Tunisie) a été créé en septembre 2006 et venait remplacer une école technique de formation des infirmières. La mission de cet Institut est de former des infirmiers de niveau universitaire ayant des compétences tant cliniques que scientifiques. Cet Institut a aujourd'hui aussi des collaborations en cours avec l'Université St Joseph du Liban et l'Université Laval de Québec.

L'UQO et l'ISSI-Sousse ont ratifié un premier protocole d'entente cadre en 2008, d'une durée prévue de cinq (5) ans, afin de faciliter les échanges scientifiques de part et d'autre entre étudiants et professeurs, la consolidation du groupe de recherche aux sciences infirmières (GIRESSS) et son ouverture actuelle aux collaborations internationales constituant un levier significatif pour la mise en œuvre de projets découlant d'une telle entente.

Depuis 2008, il y a eu changement à la direction de l'ISSI – Sousse, et cela a eu comme conséquence que le partenaire a souhaité apporter quelques modifications au protocole, principalement d'ordre administratif afin d'être en accord avec des règles ministérielles tunisiennes, et qui nécessitent qu'une réécriture du protocole soit faite. C'est en ce sens qu'une nouvelle version du protocole est ici présentée avec une période de validité allant de 2010 à 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CX-1476 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'Institut Supérieur des sciences infirmières de Sousse (ISSI – Sousse) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais (UQO); laquelle est jointe en appendice.

9.- **Période d'information et questions**

Le recteur informe le comité de la tenue de la première *Journée de l'International* qui se déroulera à l'Université, le 17 novembre 2010, qui vise à souligner l'importance des activités internationales et à informer les membres de la communauté universitaire des possibilités de séjours à l'étranger. Plusieurs conférences sont prévues ainsi qu'une activité protocolaire de signature de l'Accord d'intention entre l'UQO et l'UNAM (Université nationale autonome du Mexique).

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 13 décembre 2010 à 18 h 00.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Maxime Rainville, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 30.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice